

Selbstregulierungsorganisation des Schweizerischen
Anwaltsverbandes und des Schweizerischen Notarenverbandes
Organisme d'autoréglementation de la Fédération Suisse
des Avocats et de la Fédération Suisse des Notaires
Organismo di autodisciplina della Federazione Svizzera
degli Avvocati e della Federazione Svizzera dei Notai



Demande d'affiliation pour personne physique

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu d'origine / nationalité :

Titre académique :

Titulaire du brevet d'avocat délivré par :

Titulaire du brevet de notaire délivré par:

Exerce comme indépendant(e) depuis le :

Adresse professionnelle :

.....

.....

Type d'activité : activité d'avocat notariat

Téléphone:

Fax :

E-mail :

Adresse du domicile :

.....

.....

Membre de la FSA Membre de la FSN

Etiez-vous affilié chez un autre OAR?

Oui Lequel: Non

Sans égard à la forme juridique de l'étude, plusieurs avocats ou notaires peuvent demander une affiliation collective à l'OAR. Les conditions d'une telle affiliation sont:

- l'exercice de l'activité de l'étude d'avocats/de notaires est, dans la forme juridique existante, compatible avec le droit du canton dans lequel l'étude a son bureau principal,
- la demande d'affiliation comprend l'ensemble des personnes physiques qui exercent une activité soumise à la LBA dans le cadre d'un membre passif selon l'art. 4 des statuts, et
- l'étude dispose d'une organisation commune dans le domaine de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

Affiliation collective Affiliation individuelle

Le/la soussigné(e) demande à être affilié(e) à l'Organisme d'autorégulation de la Fédération suisse des avocats et de la Fédération suisse des notaires, association au sens des articles 60 et suivants du code civil suisse, (ci-après: OAR FSA/FSN).

Le/la soussigné(e) adhère aux statuts de l'OAR FSA/FSN (état au 15 juin 2010), au règlement de l'OAR FSA/FSN (état au 15 juin 2010), à l'ordonnance de procédure de l'OAR FSA/FSN (état au 8 novembre 2005), et au règlement du tribunal arbitral de l'OAR FSA/FSN (état au 4 octobre 2005).

Le/la soussigné(e) confirme qu'il n'existe aucune procédure incompatible avec l'exercice de la profession d'avocat ou de notaire ou en raison d'une violation de la LBA ou des art. 305 bis et ter CPS, que ce soit contre lui/elle ou contre une personne physique pratiquant dans l'étude du/de la soussigné(e) une activité soumise à la LBA. En outre, le/la soussigné(e) confirme, dans le cas d'une affiliation collective, disposer d'une organisation commune dans le domaine de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

1. Communication des changements

Le/la soussigné(e) communiquera sans délai au Secrétariat de l'OAR FSA/FSN tout changement touchant aux données ci-dessus.

2. Tribunal arbitral

Le/la soussigné(e) déclare expressément :

- avoir pris connaissance du titre VII des statuts de l'OAR FSA/FSN en vigueur,
- avoir pris connaissance de la clause arbitrale faisant l'objet de l'article 57 desdits statuts,
- s'y soumettre et
- accepter que, sous réserve des dispositions impératives du Concordat intercantonal de 1969 sur l'arbitrage, toute procédure arbitrale soit régie par le Règlement du tribunal en vigueur.

3. Cotisations, finances d'affiliation, frais et amendes

Le/la soussigné(e) s'oblige à payer les contributions suivantes, en application de l'art. 8 des statuts :

- la cotisation de base,
- la cotisation relative au contrôle,
- la contribution relative à la taxe de surveillance de l'Autorité de surveillance des marchés financiers, de même que
- les frais et amendes déterminés par toute décision définitive le/la concernant.

4. Personnes physiques qui exercent une activité soumise à la LBA chez le/la soussigné(e)

Les personnes physiques qui exercent une activité soumise à la LBA chez le/la soussigné(e) sont énumérées dans l'annexe I.

Les personnes physiques visées par l'art. 4 al. 3 des statuts doivent également figurer sur l'annexe I.

5. Répondant vis-à-vis de l'OAR en cas d'affiliation collective

Nom et prénom(s) de la/les personne(s) qui représente(nt) vis-à-vis de l'OAR l'étude affiliée collectivement

Nom	Prénom	Avocat indépendant et/ou notaire	Date de naissance

Lieu/date

.....

Nom du/de la requérant(e)

.....

Signature

.....

Liste des pièces à joindre:**Pour l'avocat ou le notaire ou toute autre personnes physiques qui exerce une activité soumise à la LBA chez le / la requérant(e):**

pour l'avocat, une attestation datant de 3 mois au plus selon laquelle il est inscrit sur un registre cantonal (art. 5 al. 3 LLCA) ou, s'il ne l'est pas, une copie certifiée conforme de son brevet d'avocat et d'une pièce d'identité,

pour le notaire, une attestation datant de 3 mois au plus selon laquelle il est autorisé à pratiquer comme notaire, ou s'il ne l'est pas, une copie certifiée conforme de son brevet de notaire et d'une pièce d'identité.

et

pour toute personne physique qui exerce une activité soumise à la LBA chez le / la requérant(e), un extrait du casier judiciaire datant de 3 mois au plus.